

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Juillet 2018



Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
- Les Adjoints : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : M. Christian DOCK, Mme Sylvie FINKLER, M^{me} Annie HEYWANG M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRITSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- Mme Karin ALESSANDRI qui a donné procuration à Mme Silvie FINKLER
- M. Loïc BERGER
- M. Michel ESTNER qui a donné procuration à M. Dominique ROHFRITSCH
- M. FREY Thierry
- M. Michel MECKERT
- Mme Martine NUSS

1 – Procès-verbal de la séance du 04 Juin 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 Juin 2018 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décision modificative N°2

Entendu les explications de M. le Maire
Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits du chapitre 65, en raison d'un remboursement à la coopérative scolaire pour la prise en charge d'une sortie en bus

Le Conseil Municipal
Délibère et

VOTE la décision modificative n° 2 ci-après :

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante (section de fonctionnement)			
Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	120,00 €		
Chapitre 022 (section de fonctionnement)			
Dépenses imprévues de fonctionnement	- 120,00 €		

Adopté à l'unanimité

3 – Urbanisme : Désignation d'un membre du conseil municipal dans le cadre de l'article L422-7 du code de l'urbanisme

Entendu les explications de M. le Maire

Vu la déclaration préalable n°06718918R0008 déposée le 24 juillet 2018 pour son propre compte, pour la construction d'une annexe permettant le stationnement de véhicules sur la parcelle section 07 parcelles 438,464 et 465

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.422-7 qui dispose que, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision,

Monsieur le Maire quitte la séance,

Sous la présidence de la 1^{ère} Adjointe, Madame Christine FASSEL-DOCK

Le Conseil municipal,
Délibère et

DESIGNE le 2^{ème} Adjoint M. Albert ALLMENDINGER pour signer toutes décisions d'urbanisme pour lesquelles le Maire est intéressé au projet ainsi que tous documents liés à la bonne exécution de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ayant quitté la séance

4 – Divers

A – Stabilisation des accotements route de Bourgheim

M. Albert ALLMENDINGER, 2^{ème} Adjoint, souhaite remercier l'ensemble des personnes ayant participé au chantier de la remise en état des accotements Route de Bourgheim.

B- Salle polyvalente

Les travaux de réfection de la toiture ont été effectués. Les portes d'entrée seront remplacées le 21 et 22 Août 2018.

C – Construction de l'école élémentaire et d'un accueil périscolaire

Le jury de concours s'est réuni le 19 juillet 2018 ; il a retenu 3 candidats qui sont amenés à remettre un projet.

La séance est levée à 20 H.

**Le Maire :
Jean-Georges KARL**